



PUBIC NOTICE

TO THE ATTENTION OF THE PUBLIC AND OUR KIND CLIENTELE

Dear customer,

IUBA Cameroon has taken note of the information published on the page of a whistleblower titled "Exclusive... LIYEPLIMAL/SIMB SCAM: LEGAL PROCEEDINGS WORLDWIDE AGAINST UBA BANK and 115 RECRUITING PARTNERS".

After review and analysis, the Bank wishes to bring to the attention of the public and its kind customers that the said information concerning it is false, defamatory, and tarnishes its image.

Contrary to the unfounded allegations of the author of that publication on Facebook:

1. To date, no legal action has been engaged in front of the courts against our institution for an "active participation in the establishment of a global scam", both in France, in Cameroon, and in any other country in the world.
2. Recent examinations of the Bank by its regulators have not identified any shortcomings related to "the deterioration of the external position of the CFA currency" or "the use of its prepaid cards as a tool for money laundering and terrorist financing".
3. On April 20, 2022, UBA Cameroon effectively received from the Bailiff M. EKINDI at the request of a Collective action of 78 of its clients, the Minutes of seizure-preservation of claims to the detriment of the company "GLOBAL INVESTMENT" and has provided a response in the forms and deadlines prescribed by law.

In view of the above, the Bank reserves the right to take any legal action against the authors of any publication that seriously damages its reputation and image.



NOTE PUBLIQUE

A L'ATTENTION DU PUBLIC ET DE NOTRE AIMABLE CLIENTELE

Cher client,

UBA Cameroon a pris connaissance des informations publiées sur la page d'un lanceur d'alerte et dont l'intitulé porte sur « Exclusif... ESCROQUERIE LIYEPLIMAL/SIMB : PROCEDURES JUDICIAIRES DANS LE MONDE CONTRE LA BANQUE UBA et 115 COACHS RECRUTEURS ».

Après exploitation et analyse, la Banque souhaite porter à l'attention du Public et de son aimable clientèle que lesdites informations la concernant, sont mensongères, diffamatoires et portent hautement atteinte à son image.

En effet, contrairement aux allégations infondées de l'auteur dudit communiqué :

- 1.** Aucune action judiciaire à ce jour n'existe devant les juridictions contre notre institution pour une « participation active à la mise en place d'une escroquerie planétaire », aussi bien en France, qu'au Cameroun et encore moins dans aucun autre pays dans le monde.
- 2.** Les récents contrôles effectués auprès de la Banque par ses régulateurs n'ont pas relevé de manquements liés à « la dégradation de la position extérieure de la devise CFA » ou « d'utilisation de ses cartes prépayées comme un outil de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ».
- 3.** UBA Cameroun, en date du 20 Avril 2022, a effectivement reçu de Maître EKINDI à la requête d'un Collectif de 78 clients, le Procès-Verbal de saisie-conservatoire de créances au préjudice de l'entreprise « GLOBAL INVESTMENT » et y a apporté une réponse dans les formes et délais prescrits par la loi.

Au regard de ce qui précède, la Banque se réserve le droit d'engager toute action de droit à l'égard des auteurs de cette publication qui porte gravement atteinte à sa réputation et son image.